

ASSEMBLÉE NATIONALE22 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 117

présenté par
M. Cinieri**ARTICLE 49**

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le décret qui permet de prévoir de nouvelles conditions de fixation et de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Le champ d'application de ce décret est manifestement trop vaste. Les conditions de fixation et de mise en œuvre sont déjà prévues dans la loi.